

*Licences d'exportation et d'importation—Loi*

● (1610)

Les modifications proposées sont des mesures de dirigisme économique accompagné de nuances quelque peu nationalistes. L'article 1 permettra au cabinet de restreindre l'exportation de toute ressource naturelle produite au Canada si la politique nationale exige le traitement supplémentaire du produit au pays. De plus, le cabinet pourrait restreindre l'exportation de matières premières ou transformées autres qu'agricoles lorsqu'il y a surproduction et chute des cours.

Dans le domaine agricole, le cabinet, en plus des pouvoirs que lui confère déjà explicitement la loi, pourra limiter l'importation de tout article prévu dans la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et semblable à des articles produits ou commercialisés au Canada dont les quantités sont fixées ou déterminées en vertu de la loi. On peut difficilement s'opposer à l'objectif général d'augmenter la transformation des matières brutes canadiennes au Canada. C'est un point de vue très répandu. Les Canadiens sont fatigués d'être des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. Ils estiment que nous devrions participer davantage au traitement de nos propres matières premières. C'est une aspiration parfaitement légitime des Canadiens. Il y a bien des cas auxquels on peut penser.

L'uranium, par exemple, est une ressource naturelle pour laquelle la demande augmentera manifestement partout au monde. C'est une denrée rare dans ce sens qu'il a un grand potentiel énergétique. C'est en fait une des grandes ressources du monde. On peut l'échanger contre d'autres ressources énergétiques. Il aura des répercussions profondes non seulement comme autre solution aux combustibles fossiles, par exemple, mais aussi comme élément de limitation économique du prix d'autres ressources énergétiques. D'aucuns pensent que nous devrions enrichir l'uranium dans notre pays et profiter de l'augmentation fantastique de la valeur ajoutée. Certains pensent également que nous devrions raffiner davantage du pétrole produit au Canada et que nous devrions exporter, dans la mesure où nous exportons du pétrole, une proportion plus élevée de produits raffinés et produits finis en procurant ainsi un revenu plus élevé à l'industrie canadienne et davantage d'occasions pour les Canadiens de participer et donc de tirer parti des progrès de la technologie et des techniques en cause.

Certains de nos industriels font la même chose pour le bois. Actuellement nous mettons sur pied très rapidement une industrie de maisons préfabriquées que nous exportons vers la France, le Japon et autres pays. On pourrait préconiser un traitement plus poussé de ces matériaux, y compris le bois d'œuvre, dans le pays. On pourrait bien sûr citer un autre cas dans lequel nous nous plaignons depuis longtemps que les marchés des États-Unis ne nous sont pas ouverts autant qu'ils devraient l'être: c'est le cas du papier fin provenant de nos produits forestiers. Ce ne sont là que quelques exemples qui donnent une idée du genre de possibilités de traitement des matières premières dont nous bénéficions au Canada.

La liste est longue. Je n'ai pas essayé d'énumérer de façon complète la grande variété et l'envergure des possibilités dont nous bénéficions; je me suis contenté d'indiquer qu'il existe des domaines dans lesquels nous pourrions pousser le traitement effectué au Canada, et par conséquent tirer parti de façon considérable de nos vastes ressources naturelles. A mon avis, c'est une question qui mérite d'être considérée plus sérieusement et nous devrions effectuer d'urgence une étude des domaines dans

[M. Hellyer.]

lesquels on pourrait assurer une valeur ajoutée au Canada avec un minimum de dépenses d'immobilisations et un maximum de profit pour les Canadiens. Toute la question de la mise en valeur de nos ressources est très controversée, moins pour ce qui est des ressources renouvelables que des ressources non renouvelables. Pour ce qui est des ressources renouvelables, les principes en sont assez généralement reconnus. Le principe bien sûr consiste à dire que nous devrions gérer nos forêts, nos pêches et nos exploitations agricoles de manière à en tirer un rendement maximal et continu. Le bon sens demande que nous mettions en œuvre des politiques qui nous apportent à long terme le rendement maximal possible sans détruire la base de la récolte annuelle.

Nous avons beaucoup à apprendre dans ces domaines. Les techniques relatives à la gestion de nos forêts, si elles sont excellentes dans certaines régions, ne sont peut-être pas aussi parfaites qu'elles pourraient l'être. Je suis certain que les députés qui s'intéressent particulièrement à la pêche estiment que nous avons beaucoup à faire dans ce domaine, y compris la mise au point d'accords internationaux qui non seulement permettront à nos associés sur le plan international mais les forceront d'agir avec le discernement nécessaire, afin d'accroître le rendement au maximum à long terme. Mais dans ces domaines, il existe certains principes établis. Ces principes sont en réalité ceux que j'ai mentionnés, accroître au maximum le niveau tolérable de rendement à long terme.

En ce qui a trait à la question des ressources non renouvelables, ce qu'on pourrait appeler les intérêts supérieurs ne sont pas si faciles à établir. Les positions extrémistes couvrent toute la gamme allant d'une exploitation à outrance, d'une part, jusqu'à une attitude de conservation des ressources à l'intention des générations futures et d'utilisation immédiate parcimonieuse pour les seuls Canadiens, d'autre part. Ce sont là les positions extrémistes. Je croisais que, comme d'habitude, le moyen terme serait le plus logique pour le Canada. J'insiste de nouveau auprès du gouvernement pour qu'il avise à l'opportunité d'effectuer des études de rentabilité dans ces domaines. J'ai rarement entendu—en fait, je n'ai jamais entendu—une discussion sur cette question très importante assez solidement documentée pour répondre à la question de savoir si le Canada a intérêt à long terme à accélérer l'exploitation de certaines ressources et à utiliser le rendement de ces ressources pour rapatrier la propriété des valeurs canadiennes dans de nombreux domaines, y compris les industries de fabrication, ou bien à attendre pour exploiter ces ressources qu'elles aient pris beaucoup plus de valeur dans l'avenir. Je ne prétends pas que l'on pourrait répondre de façon catégorique à la question, mais je dis que n'importe quel bon gestionnaire—dans ce cas-ci, cela s'applique sûrement au gouvernement canadien—devrait disposer de ces renseignements pour pouvoir prendre une décision qui soit dans le meilleur intérêt du Canada.

● (1620)

Il vaudrait donc la peine qu'un économiste de premier ordre calcule sans plus tarder les avantages à long terme de la propriété canadienne des industries, par exemple, et tâche de voir, en comparant différentes méthodes, ce que chacune rapporterait aux Canadiens en tant que consommateurs et contribuables, s'ils réaliseraient plus de profits d'une exploitation accélérée d'une tranche restreinte de ces ressources naturelles qui nous sont disponibles ou si, en fait, un rapatriement prolongé de la propriété canadienne des capitaux dans quelques-unes de nos grandes